



**Association Burundaise pour la Protection des Droits
Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»**

RAPPORT DE JUILLET 2018

Août 2018

1.INTRODUCTION.

Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différentes coins du Burundi au cours du mois de juillet 2018. Ce rapport se veut modeste car n'étant pas exhaustif sur toutes les violations des droits humains qui se commettent à travers tout le pays.

Comme à l'accoutumé, nous procéderons par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long du mois concerné. Cette analyse est, pour notre organisation, la condition sine qua none d'une bonne appréciation des violations des droits humains.

Ainsi, au plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité permanente et grandissante, caractérisé par de nombreuses bavures et actes d'intimidation des jeunes affiliés au parti au pouvoir (le CNDD/FDD) communément appelés des Imbonerakure, qui se commettent un peu partout, des attaques armées ici et là dans les coins du pays, des incitations à la justice populaire par l'administration locale, et des armes légères et de petits calibres qui pullulent dans plusieurs localités du pays. Tous ces faits provoquent l'inconfort au sein d'une population qui ne sait plus à quel saint se vouer.

Au point de vue politique, le rapport évoque les cotisations pour les fêtes organisées par le parti au pouvoir et ses différents organes ainsi que les contributions forcées imposées à une population sans moyens au nom des élections de 2020.

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, de même que des cas de personnes portées disparues après leur enlèvement. Les victimes de tels actes sont généralement des présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et toutes autres personnes qui refusent d'adhérer au parti CNDD/FDD.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport met un accent particulier sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, en essayant de mettre en évidence les types d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par un nombre inquiétant de cadavres que l'on retrouve dans les cours d'eau, tantôt dans des buissons et dans des endroits cachés loin des familles des victimes.

Les cas de justice populaire et de règlement de compte ne cessent d'être enregistrés ; cela est une conséquence directe de l'impunité qui gangrène notre pays. Ça ne saurait être autrement dans un pays où les incitations à la justice populaire émaillent les discours de certaines autorités locales.

Quant aux personnes blessées, les auteurs en sont surtout les Imbonerakure qui se permettent de toutes les bavures au moment où dans certains coins du pays, ils se sont substitués aux forces de sécurités et ne sont inquiétés par personne : le fruit de l'impunité.

S'agissant des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, la population nous rapporte que les Imbonerakure et les agents du Service National de Renseignement (SNR) en sont les responsables.

Les auteurs du viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre n'ont pas encore désarmé malgré la mise en vigueur d'une loi qui réprime sévèrement de tels affres.

En analysant la situation carcérale qui a prévalu au cours du mois de juillet 2018, nous évoquerons également la célébration de la journée internationale Nelson Mandela et ses retombées qui ont apporté un peu de soupir à certains détenus.

Enfin, pour clore notre rapport, nous proposerons quelques pistes pour le redressement de la situation des droits humains au Burundi.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du contexte sécuritaire.

Tout au long du mois de juillet 2018, la paix et la tranquillité de la population n'ont cessé d'être perturbées sur plusieurs collines du pays. Parmi les facteurs de désordre dans la société, de traumatisme au sein de la population et de menaces multiformes, nous citerons les barbaries des Imbonerakure qui tabassent des gens, volent, pillent des ménages ou des passants et vont même jusqu'à tuer des personnes.

L'on ne saurait passer sous silence les attaques armées qui se commettent presque quotidiennement et qui se soldent par la perte de plusieurs vies humaines. Les armes à feu que l'on découvre ici et là dans les coins du pays laissent toujours la population dans l'incertitude. Enfin, les administratifs qui dressent les populations contre les autres en essayant de promouvoir la justice populaire ont également un agenda caché en termes de perturbation de la sécurité dans leurs entités administratives.

Voyons certaines illustrations :

2.1.1. Des bavures et actes d'intimidation commis par les Imbonerakure.

1. En date du 7 juillet 2018, vers 9 heures, lors des travaux communautaires, un Imbonerakure nommé Gérard NINZIZA, chef du personnel à la DPE Karuzi, a obligé tous les motards du centre de Buhiga à participer aux travaux organisés par le parti CNDD-FDD.

Il les a intimidés en disant : « *Nous allons corriger quiconque ne participera pas à ces travaux. Nous allons amener un bidon d'essence et le brûler en guise d'une bonne leçon aux récalcitrants* ».

2. En date du 9 juillet 2018, le matin, des tracts ont été retrouvés dans les enceintes de l'Université du Burundi, au campus Mutanga. Selon des sources sur place, ces tracts ont été retrouvés devant les résidences surnommées Tropicana I, II et certains pavillons. Ils contenaient des menaces et des intimidations formulées à l'endroit des étudiants des partis politiques de l'opposition du Campus Mutanga et vantaient les exploits des étudiants membres du parti au pouvoir, qu'ils ont l'aval et l'appui de l'autorité pour anéantir leurs condisciples de l'opposition. Les mêmes sources ont indiqué que ces tracts étaient liés à l'arrestation de 2 étudiants du parti FNL d'Agathon RWASA du même campus.

3. Depuis le 22 juillet 2018, des Imbonerakure de la commune Gisagara en province Cankuzo sont placés par l'administrateur communal sur les collines Bunyerere dans la zone Gisagara et Bumba dans la zone Camazi à la frontière avec la Tanzanie, pour réguler la sécurité sur cette frontière. Ces jeunes du parti au pouvoir y ont été déployés pour faire face, d'après cette autorité de la commune, aux hommes armés de fusils qui font des embuscades pour voler de l'argent et autres biens à la population. Ces Imbonerakure font également des fouilles perquisition dans des ménages de cette localité et rançonnent la population.

2.1.2. De l'incitation à la justice populaire.

4. En date du 16 juillet 2018, au cours de la réunion hebdomadaire de sécurité, l'administrateur de la commune Cendajuru en province Cankuzo a demandé aux chefs de collines de ne plus évoquer le problème de voleurs nocturnes. Selon les sources sur place, cette autorité a dit que, désormais, il ne faudrait plus l'appeler que pour lui montrer le cadavre du voleur et a ajouté que ceux qui l'ont compris n'ont plus de tels problèmes. A cette réunion, participaient les chefs de services, les représentants des organisations communautaires et d'autres représentants des ONGs opérationnelles au niveau communal. Selon les mêmes sources, les participants craignent que des assassinats ciblés et des actes de justice populaire et de règlements de compte vont se commettre sous le couvert des propos de cette autorité.

2.1.3. Des armes découvertes ou saisies.

5. En date du 10 juillet 2018, le matin, un fusil et 4 chargeurs ont été retrouvés devant le domicile de Célestin BIBURA, à l'avenue Ntwarante, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Célestin a découvert l'arme et a alerté le chef de poste de police proche. Des policiers qui sont venus récupérer l'arme ont fait une fouille chez Célestin et l'ont embarqué avec sa famille pour un interrogatoire.

6. En date du 19 juillet 2018, sur la sous-colline Gasanyi, colline Mburi, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, un fusil de type kalashnikov, 5 chargeurs dont deux garnis de balles, ont été retrouvés par des enfants dans une caféière. Selon des sources sur place, cette arme et ses chargeurs ont été récupérés et conservés au commissariat de police de Cankuzo.

7. En date du 25 juillet 2018, vers 14 heures, deux mines anti personnelles ont été retrouvées aux deux bords de la 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale. Des policiers et des militaires sont vite intervenus pour déminer et les faire exploser.

2.1.4. Des attaques armées.

8. En date du 7 juillet 2018, vers minuit, sur la colline Kiyege, zone et commune Rusaka, province Mwaro, un groupe de 3 personnes non identifiées a lancé une grenade blessant Elvis NDIKUMANA et Rémy NKENGURUTSE. Selon des sources sur place, la police est intervenue mais ce groupe avait déjà pris le large. Elvis NDIKUMANA a été hospitalisé à l'hôpital d'Ijenda.

9. En date du 10 juillet 2018, une attaque à la grenade a été perpétrée en commune et province Rumonge et plus précisément tout près de l'Huilerie « OHP » et à côté d'une station-service du carburant du prénommé Tite. Deux grenades ont été lancées mais l'une a explosé blessant une personne. Cette dernière a été évacuée vers des structures sanitaires proches.

10. Dans la nuit du 22 juillet 2018, vers 22 heures, des coups de feu ont été entendus entre la 10^{ème} et la 11^{ème} transversale, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, une position de la FDN sise dans cette localité a été attaquée par des hommes armés non identifiés. Les crépitements d'armes ont poussé la population de la localité à fuir. Après l'attaque qui a duré une quarantaine de minutes, ce groupe s'est replié vers la réserve naturelle de la Rukoko.

2.2. Du contexte politique.

Au point de vue politique, les cotisations pour différentes fêtes organisées par le parti CNDD/FDD et ses organes et contributions forcées imposées à la population pour financer les élections de 2020 menacent la survie de la population et ont dominé tout le mois concerné par le présent rapport.

Les exemples ci – dessous montrent l’ampleur du problème :

1. Depuis le 6 juillet 2018, Nestor NIJIMBERE, nouveau Gouverneur de la province Bururi ne délivre plus des documents administratifs sans la présentation de reçu attestant la contribution aux élections de 2020. Selon les mêmes sources, même en commune Bururi, l’administrateur communal ne signe plus les documents pour des personnes qui n’ont pas le reçu de la contribution.

2. Depuis le 7 juillet 2018, la population de la zone Kayogoro s'indigne contre les frais qui sont en train d'être collectés par des chefs collinaires de la commune Kayogoro, province Makamba. Selon des sources sur place, ces frais sont alloués à la construction de monuments des hauts dignitaires assassinés comme Adolphe NSHIMIRIMANA et d'autres.

3. En commune et province Kirundo, des habitants des collines et quartiers de ladite commune se plaignent des cotisations obligatoires en monnaie et en vivres destinés aux Imbonerakure que leur exigent les chefs de collines et de quartiers. Selon des sources sur place, depuis le 7 juillet 2018, ces autorités à la base demandent une somme de 5.000 FBU par ménage d’un fonctionnaire et 5 kg de haricots par ménage d’un cultivateur. Les collectes sont destinées à nourrir "les gardiens de la paix" d’après les percepteurs.

4. L'administrateur de la commune Gisagara en province Cankuzo a demandé aux élus collinaires et aux chefs de cellules de collecter par ménage une somme de 2.000 FBU comme contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, cette autorité communale a menacé en disant que la mesure concerne tous les habitants y compris les vulnérables et que celui qui ne s’exécutera pas devra quitter la commune et aller s'installer au village de Ndeke en Tanzanie. Cette autorité a proféré cette menace lors de la réunion avec ces administratifs à la base en date du 9 juillet 2018.

5. En date du 12 juillet 2018, Philippe NGABONZIZA, l’administrateur de la commune de Ntega en province Kirundo a organisé une réunion à laquelle participaient tous les habitants des trois zones de cette commune. Dans son message, il a dit que celui qui ne donnera pas la contribution pour les élections de 2020 n’aura pas la place sur le sol burundais et que le reçu témoignant le paiement va être exhibée à la place de la carte nationale d’identité à partir du 16 juillet 2018.

6. Des membres du parti CNDD-FDD et l’administration de la commune Bugabira en province Kirundo ont fait une descente le 12 juillet 2018, sur les collines de cette commune pour annoncer le début de la collecte des cotisations pour les élections de 2020. Ils ont fixé un montant de 2.000 FBU pour tout adulte et non par ménage contrairement au communiqué du gouvernement du Burundi qui, fixait pour chaque ménage une somme de 2.000 FBU et 1.000 FBU pour un élève, chômeur ou étudiant en âge de voter.

7. En date du 14 juillet 2018, le matin, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Mpanda de la province Bubanza et l'administrateur de cette même commune, ont donné l'ordre aux administratifs à la base de sensibiliser et mobiliser les habitants à contribuer pour la fête de la journée communale. Il a dit que les administratifs à la base et les habitants ne payeront pas des contributions seront sanctionnés de même que la population récalcitrante.

Dans la même province, depuis le 21 Juillet 2018, les différentes autorités à la base passent de boutique en boutique, de ménage en ménage pour collecter des contributions financières pour les élections de 2020. Toute personne adulte est obligée à payer une somme de 2.000 FBU. Les élèves, quant à eux, doivent donner une somme de 1.000 FBU. Selon des sources sur place, toute contribution doit être sanctionnée par une quittance que le concerné devra montrer à chaque fois que c'est nécessaire.

8. Depuis le 14 juillet 2018, sur les collines Kinyovu, Carubambo, Mariza et Makombe, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, le chef de colline Carubambo Paul NSABIMANA, un enseignant du nom de Pascal HAVYARIMANA et un Imbonerakure Oscar BINTUNIMANA, ont arrêté tous les passants qui n'ont pas payé la cotisation de 2.000 FBU par personne pour les élections de 2020. Selon des sources sur place, tous les jeunes à partir de 18 ans ainsi que les élèves doivent payer un montant de 1.000 FBU chacun. Cette activité qui est soutenue par l'administrateur communal, Philippe NGABONZIZA est obligatoire même pour les vulnérables.

9. En date du 16 juillet 2018, tous les axes de la ville de Kirundo ont été barrés par des Imbonerakure pour demander aux passants de présenter des reçus pour la contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, même dans les quartiers, ces derniers ont exigé un reçu de paiement de 2.000 FBU. Selon les mêmes sources, aucune personne n'a le droit d'accès au service public sans présentation dudit reçu. Ainsi, en date du 17 juillet 2018 matin, un Imbonerakure et le chef de la sous-colline Kabagabaga, colline Kavomo dans la zone Kirundo-rural, commune et province Kirundo ont interdit à toute personne de cette localité de puiser de l'eau sur une fontaine sans exhiber le reçu de paiement de la contribution. Ceux qui n'en avaient pas ont été obligés de rebrousser chemin.

10. En date du 20 juillet 2018, Frédéric NIYONZIMA, Gouverneur de la province Bururi a tenu une réunion de service à l'intention de tous les cadres et chefs de services de la province. Selon des sources sur place, un des points à l'ordre du jour était la réparation du véhicule de travail de ce même gouverneur. Ainsi, un montant de plus de huit millions est nécessaire pour cette réparation. D'après les mêmes sources, le Gouverneur a intimé l'ordre aux chefs de service de toute la province qu'ils sont tenus à instruire leurs subalternes de contribuer pour la remise en bon état de ce véhicule. Un compte bancaire a été ouvert à la banque pour le versement de ces frais, ont indiqué les mêmes sources.

11. Les 20 et 21 juillet 2018, des représentants du parti CNDD-FDD des collines Bugonza dans la zone Mwakiro, de Rusheri, de Bukwanzi et de Rugabano dans la zone de Rugabano de la commune Mwakiro, province Muyinga, accompagnés des Imbonerakure ont dressé quatre barrières de contrôle et de perception des cotisations pour les élections de 2020. Ceux qui se dirigeaient au marché de Rugano devaient s'exécuter ou rebrousser chemin.

12.En date du 21 juillet 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Phocas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga et représentant communal du parti CNDD-FDD, accompagné de 5 Imbonerakure, dont Gérard alias Saidi et Asmani, ont érigé une barrière sur la route qui mène vers le marché de Kamahoro. Selon des sources sur place, ils ont arrêté tous les passants leur demandant de présenter des reçus de contribution aux élections de 2020. Les mêmes sources ont indiqué que ceux qui n'en avaient pas ont été obligés de retourner chez eux ou de payer sur place pour pouvoir continuer leur chemin. Les fonctionnaires de l'Etat et autres employés doivent payer 2.000 FBU par ménage en plus des retenues mensuelles sur leurs salaires. Les autres citoyens paient 1.000 FBU par ménage.

13.En date du 23 juillet 2018, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme du nom de MACUMI a été empêchée de travailler dans les marais de Nyabiho par le chef de colline Jonathan NIREMA accompagné de deux Imbonerakure qui lui demandaient un reçu de contribution aux élections de 2020. Comme elle n'en avait pas, le chef de colline a voulu lui arracher sa houe mais la femme s'est défendue, blessant aux doigts ce chef de colline et le renversant dans la boue. Ces Imbonerakure ont appelé les policiers qui sont vite intervenus et ont maîtrisé la femme. La punition a été décidée sur place et la femme a été contrainte de payer une somme de 60.000 FBU sans quittance avec 2.000 FBU de contribution aux élections. Selon des sources sur place, ce chef de colline a particulièrement visé MACUMI, l'accusant d'être opposant avec son mari prénommé Emmanuel alias Mishatsi qui est un membre de la coalition Amizero y'Abarundi.

14.En date du 25 juillet 2018, au bureau de la zone Gisenyi en commune Busoni, province Kirundo, Salvator MUVUNYI, commissaire du parti CNDD-FDD a réuni tous les enseignants de la commune Busoni et les a obligés de payer, endéans 24 heures, une somme de 3.000 FBU pour la contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, Salvator MUVUNYI a menacé ces enseignants que quiconque ne payera pas sera licencié.

15.En date du 26 juillet 2018, matin, la population du site des déplacés de Rusarasi s'est réveillée encerclée par des Imbonerakure de la colline Rutabo, zone Murore, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure dirigés par Edouard BURIKUKIYE, directeur de l'ECOFO Rusarasi, ont fait un contrôle, ménage par ménage, des reçus des cotisations pour des élections de 2020.

Selon les mêmes sources, ces derniers ont marqué des croix avec une craie sur les portes des ménages qui n'ont pas encore payé et ont dit aux chefs de ces ménages qu'ils seront punis.

16.En date du 27 juillet 2018, des Imbonerakure des collines Kabuye, Siza, Nyange et des chefs-lieux de la commune Makamba, colline Mara de la commune Mabanda en province Makamba ont interdit aux habitants de ces localités d'aller s'approvisionner au marché sans exhiber le reçu de contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont érigé des barrières dans ces localités qu'ils ont gardées et tout passant devait montrer son reçu ou donner cette contribution. Selon les mêmes sources, les habitants ont dénoncé ces contributions intempestives car même les élèves ne sont pas épargnés par cette mesure.

17.En date du 28 juillet 2018, dans tous les quartiers du centre-ville de la province Kirundo, des Imbonerakure et les chefs des quartiers ont collecté par force, maison par maison des habits, des haricots et des contributions pour les élections de 2020.

18.En date du 29 juillet 2018 matin, sur la colline, commune et province Bubanza, une barrière a été érigée par des Imbonerakure et Salvator NIRAGIRA, responsable collinaire, accompagnés par un policier, à côté du Lycée Bubanza, tout près du marché de Bubanza, sur la route menant vers la zone Buvyuko. Selon des sources sur place, personne ne pouvait passer sans montrer son reçu ou payer 2.000 FBU comme contribution aux élections de 2020.

Ces contributions imposées sont, p consistent pour les fonctionnaires de l'Etat dans un double paiement : en effet, il y a un retrait à la source et en même temps, les administratifs à la base ont fixé des tarifs de contributions et se baladent avec des quittances, à la fin de chaque mois, pour collecter d'autres fonds à l'endroit des mêmes fonctionnaires. Cela constitue un lourd fardeau pour les fonctionnaires.

Pour les paysans qui vivent de l'agro - élevage, le paiement de 2.000 FBU devient un casse – tête du moment que la pauvreté menace les ménages et toute personne qui ne paie pas cette somme doit fuir si non, elle risque des risques évidents.

3.1. Du contexte judiciaire.

Le contexte judiciaire a été, comme au cours des mois antérieurs, marqué par des arrestations arbitraires opérées par des agents du SNR, des Imbonerakure, des policiers et des administratifs comme en témoignent les populations. Ces arrestations arbitraires ont été suivies de détentions illégales souvent dans des cachots clandestins ou au Service National de Renseignement. L'on notera également de nombreux cas de personnes enlevées et portées disparues qui n'ont cessé de se déclarer au courant du mois de juillet 2018.

Bref, et sans être exhaustif, au moins 61 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 16 autres ont été enlevées et portées disparues.

Voici quelques cas illustratifs:

3.1.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers et des administratifs.

1. Dans la nuit du 2 au 3 juillet 2018, au campus universitaire de Mutanga, Mathieu ITANGISHAKA, Jean Paul KABURIYIMBERE et Eric MANIRAKIZA, étudiants de l'Université du Burundi et membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, ont été arrêtés par la police accompagnée par certains Imbonerakure condisciples. Des sources sur place ont fait savoir que cette arrestation a été opérée après une fouille effectuée dans leurs chambres d'où leurs téléphones ont été saisis avant de les embarquer. Aucun objet compromettant n'a été trouvé. Les trois étudiants auraient été conduits et détenus au cachot du SNR de Bujumbura. Les responsables du FNL Amizero y'Abarundi de la mairie de Bujumbura ont exigé une libération sans conditions de leurs militants. Dans l'après-midi du 12 juillet 2018, Mathieu et Jean Paul ont été libérés sur décision du parquet de Muha.

2. En date du 3 juillet 2018, sur la colline Cihonda, commune Gashikanwa, province Ngozi, Jean Paul NZIRORERA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot du SNR à Ngozi avant d'être transférée au cachot de la police judiciaire de cette même province. Les mêmes sources ont ajouté que Jean Paul NZIRORERA était recherché par des Imbonerakure dirigés par un prénommé Radjabu, originaire de la colline Gisha, commune Tangara de la province Ngozi. Ils l'accusaient d'avoir sensibilisé la population à voter "NON " au référendum constitutionnel du 17 mai 2018, sur la colline Gisha.

3. En date 3 juillet 2018, deux policiers ont arrêté Ramazani RUBAYA, réfugié congolais habitant à la 15^{ème} avenue du quartier Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Au moment de son arrestation, il était à la 16^{ème} avenue du même quartier et les policiers lui ont dit qu'ils détenaient un avis de recherche sans lui présenter ledit document. Après une courte discussion avec l'inculpé, appuyée par la population environnante, ces policiers l'ont pris de force et l'ont conduit au cachot de la zone Cibitoke. Vers 18 heures du même jour, les agents du SNR sont venus le faire sortir de ce cachot et l'ont conduit au cachot du SNR en zone Rohero. Selon des sources sur place, le prénommé Evode, ex-chef de zone Cibitoke persécutait Ramazani RUBAYA en l'accusant d'avoir participé aux manifestations de 2015. Ramazani RUBAYA avait fui le quartier vers Buyenzi et ce jour-là, il était venu voir sa famille.

4. En date du 3 juillet 2018 soir, sur la colline Mugendo-ndengo, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi, NGABIRANO Olivier (18 ans) a été interpellé par la police du poste de Nyagasasa sur ordre d'un Imbonerakure du nom de NKUNZIMANA (veilleur à ce poste de police) sans aucun mandat ni motif lui expliqué.

Ce veilleur l'a accusé de le regarder d'un mauvais œil, de vouloir le tuer et de ne pas savoir où il venait de passer des jours car il ne le voyait plus. Le même veilleur avait commencé à exiger à ce jeune homme de lui acheter des bouteilles de bière ; ce qu'il avait refusé arguant qu'il ne peut pas avoir de l'argent pour acheter des bières. Il a alors appelé les policiers qui l'ont directement conduit au cachot du poste de police de Mugamba.

5. En date du 10 juillet 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé GATAMA, chef de quartier Kigwati-Rugogwe et son visiteur prénommé Pierre, maçon, originaire de la province Bujumbura Rurale, ont été arrêtés et conduits au cachot de la zone Buhiga par des policiers accompagnés d'un Imbonerakure prénommé Ismaël. Selon des sources sur place, cette arrestation a été précédée par une fouille perquisition opérée chez GATAMA, sous l'accusation d'avoir logé un criminel. Lors de cette fouille, ces policiers ont volé une somme de 80.000 FBU que Pierre avait comme argent de poche. Selon les mêmes sources, Pierre était venu chercher du travail à Karuzi. En date du 13 juillet 2018, le chef de quartier a été libéré et Pierre a été embarqué dans le bus de l'agence Memento par le chef de poste de police à Buhiga, le prénommé Gilbert, pour retourner chez lui.

6.En date du 11 juillet 2018, trois jeunes gens dont Kelvin et Wasafi ont été arrêtés par des policiers à la permanence du parti CNDD-FDD en commune Muhanga, province Kayanza. Selon des sources sur place, ils ont été accusés par les membres du parti au pouvoir réunis dans cette permanence de prendre des photos pour le compte du Rwanda, qui chercherait à attaquer le Burundi. Ils ont été relaxés le 13 juillet 2018, après le paiement d'une rançon de 60.000 FBU qui a été partagée par le chef du poste communal, le responsable communal du parti au pouvoir et le secrétaire de ce parti. Cette arrestation a créé une tension sur cette colline car deux des trois jeunes sont de la composante sociale Tutsi.

7.En date du 15 juillet 2018, sur la colline Kibenga, commune Gatara, province Kayanza, Jean Pierre RUZOZA, chef de colline Kibenga et le prénommé Jean Claude, membre du parti FNL, aile d'Agathon RWASA et frère de Pelate NIYONKURU, Ministre de la Culture et des Sports, ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la commune Gatara. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été reprochées de n'avoir pas empêché les membres du FNL d'aller accueillir Pelate, le ministre issu de leur parti. Le chef de colline a été relâché le lendemain après avoir payé une somme de 40.000 FBU aux autorités communales tandis que Jean Claude a été acheminé au cachot du commissariat provincial de police à Kayanza et a été relâché le 17 juillet 2018.

8.En date du 16 juillet 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition pour le contrôle des cahiers de ménages et d'irréguliers de la 9^{ème} à la 11^{ème} avenue et plus précisément du n°60 au n°90, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 4 personnes ont été arrêtées et relâchées après avoir donné une rançon de 2.000 FBU chacune.

9.En date du 16 juillet 2018, Dastan CIZA alias Gaseke, de la colline Buheka, zone Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba, a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Nyanza-Lac par le commissaire communal de police. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir déterré les corps des personnes enterrées, il y avait plusieurs années. Selon les mêmes sources, ce jeune homme avait découvert cette fosse commune lorsqu'il fabriquait des briques dans cette localité.

10.En date du 17 juillet 2018, vers 14 heures, un prénommé Dieudonné, résidant au quartier Gasenyi, zone urbaine de Gihosha, commune Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura, a été arrêté par des policiers pendant qu'il prenait son déjeuner à son domicile. Selon des sources sur place, des policiers à bord d'un véhicule double cabine sans plaque se sont introduits chez lui et l'ont conduit manu militari au cachot du BSR. Dieudonné venait de passer quelques jours en provenance de la Belgique où il faisait ses études doctorales en Biologie. Le mobile de son arrestation n'a pas été révélé. Il a été relâché en date du 18 juillet 2018 après le paiement d'une somme d'argent dont le montant n'a pas été révélé.

11.En date du 20 juillet 2018, des policiers et des militaires ont effectué une fouille perquisition pour le contrôle des cahiers de ménages et d'irréguliers, depuis la 13^{ème} à la 15^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 3 personnes ont été arrêtées sur la 15^{ème} avenue et elles ont été relâchées en cours de route vers le chef-lieu de la zone après avoir donné une rançon allant de 5.000 à 10.000 FBU.

12.En date du 20 juillet 2018, les prénommés Claver, Innocent, Bienvenu et Fabien, tous responsables de l'Association des rabatteurs de bus du chef-lieu de la commune Matana en province Bururi ont été arrêtés et détenus au poste communal de police sur l'ordre du Gouverneur de la province Bururi. Selon des sources sur place, les quatre rabatteurs ont été arrêtés après avoir été accusés par l'autorité de la province, de troubler l'ordre public. Cependant, les mêmes sources ont indiqué que ces rabatteurs s'opposaient à la nouvelle équipe dirigeante d'Imbonerakure imposée par le Gouverneur.

13.En date du 21 juillet 2018 vers 20 heures, sur la sous colline Gahosha, colline Kirama, commune et province Makamba, des Imbonerakure Eric, Aloys, Nahayo et Frédéric ont attaqué et arrêté un motard prénommé Thomas au moment où il s'arrêtait pour aller se soulager. Ils l'ont accusé de tentative de viol d'une femme qu'il transportait sur sa moto. Ils l'ont conduit au cachot du commissariat de police où il a été détenu toute la nuit avant d'être libéré le lendemain, le 22 juillet 2018 à 10 heures du matin après un témoignage/plaidoyer musclé de la femme qu'il transportait.

14.En date du 23 juillet 2018, sur la colline Murengeza, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Noé NDAYIZEYE, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par des Imbonerakure de la localité en collaboration avec des policiers et l'ont détenu au cachot du poste de police de Mpanda. Selon des sources sur place, Noé NDAYIZEYE a été accusé d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

15.En date du 23 juillet 2018, Ferdinand HARUSHIMANA, journaliste du journal en ligne Imboneza News a été arrêté et conduit au BSR par la police. Selon des sources sur place, il prenait des photos lors d'une rafle de la police au centre-ville de Bujumbura Mairie. Il a été relâché plus tard après que son Directeur ait passé pour plaider en sa faveur et son matériel de travail qui avait été confisqué lui a été remis.

16.En date du 23 juillet 2018, au centre-ville de la mairie de Bujumbura, une rotation de camions et des pickups de policiers a été observée toute la journée dans une rafle organisée par la police. Il y a eu des interpellations innombrables. Selon des sources policières, l'opération concernait des chômeurs parmi lesquels sont comptés des commissionnaires et échangeurs de monnaie. Selon des sources sur place, la police a procédé à des arrestations sans distinction car même des fonctionnaires qui rentraient de leur service ont été interpellés d'une façon musclée. Ils ont été considérés comme des sans - emploi. Ces interpellations abusives ont été décriées par toute la population qui exerce des activités génératrices de revenus autour de l'ancien marché - centrale de la Mairie de Bujumbura.

3.1.2. Des personnes enlevées et portées disparues.

1. En date du 4 juillet 2018, Léonard NIYONKURU, étudiant à l'Ecole Normale Supérieure (Bac II), et militant du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été enlevé par des agents du SNR chez lui au quartier Gikizi, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, les agents du SNR ont fait une fouille perquisition, se sont emparés de son téléphone portable et l'ont embarqué vers une destination inconnue. En date du 12 juillet 2018, l'étudiant a été transféré à la prison centrale de Mpimba. Il a été accusé d'outrage aux institutions et d'espionnage pour le renseignement Rwandais. Sa famille l'avait cherché partout durant toute cette période, sans avoir

aucune information sur sa situation. Selon un membre de sa famille, Leonard aurait été torturé car il était faible et ses yeux étaient rougeâtres.

2. En date du 5 juillet 2018, Jean Marie NZOYISABA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, originaire de la colline Rusagara, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la même colline par Pascal MURYANGO, chef de colline Rusagara en complicité avec Léonidas MBIKEMUNDA, responsable collinaire du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Jean Marie était accusé d'avoir une machette lors de son arrestation alors qu'il venait des travaux champêtres. Toutefois, les mêmes sources ont indiqué qu'il a été arrêté suite aux échanges sur le troisième mandat qu'il avait menés au cabaret avec ses amis. En date du 06 juillet 2018, la police l'a conduit au cachot de la commune Gitaramuka.

3. En date du 8 juillet 2018, Jean Bosco NTIRAKIRWA, résidant en zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale et originaire de la commune Giheta, province Gitega, a été arrêté par le prénommé Jérémie, responsable du SNR, en commune Mutimbuzi. Il a été conduit au cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Selon des sources sur place, Jean Bosco NTIRAKIRWA a été accusé d'être membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA.

4. Depuis la nuit du 9 juillet 2017, Jean Marie NGABIRANO, âgé de 15 ans, a été enlevé et porté disparu sur la colline Butare du chef-lieu de la commune Kayogoro en province Makamba. Selon des sources sur place, le chef des Imbonerakure dans cette commune connu sous le sobriquet d'Américain, un nommé NITEREKA et un prénommé Charles sont pointés du doigt par les membres de la famille de NGABIRANO. Ces derniers auraient arrêté ce jeune homme et auraient révélé qu'il faisait partie d'un groupe de voleurs. Jean Marie NGABIRANO n'a pas été remis à la police.

5. En date du 13 juillet 2018, vers 19 heures, Alexis SINDAGIJE alias Beбето, chef du quartier Musama et membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été enlevé par un agent du SNR au bar « chez Janvier », en zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Alexis SINDAGIJE attendait un ami à ce bar. Le ravisseur l'a embarqué au bord d'un véhicule aux vitres teintées vers une destination inconnue. Les mêmes sources ont indiqué qu'Alexis avait déjà subi des menaces et intimidations de la part des responsables du CNDD-FDD en commune Muha.

6. En date du 18 juillet 2018, vers 17 heures, à l'avenue de la mission au centre-ville, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 4 jeunes hommes qui n'ont pas été identifiés ont été enlevés par 6 policiers à bord d'un véhicule de type pick-up immatriculé A273A PN. Selon des sources sur place, les policiers se sont arrêtés tout près de ces jeunes, les ont embarqués par force et les ont placés sous les sièges arrière en les frappant pour qu'ils ne lèvent pas leurs têtes pour se faire voir. Le véhicule a pris la direction menant vers le quartier asiatique.

3.2. Du contexte social.

Partout dans le pays, les familles sont, au quotidien, menacées par des bavures et exactions des Imbonerakure qui font le beau et le mauvais temps sans être inquiétés par qui que ce soit. Ainsi, dans un pays en proie à une pauvreté toujours croissante, le rançonnement et les collectes de fonds et des vivres pour nourrir ces sans ni foi ni loi ou pour financer les élections de 2020 constituent un danger à une bonne cohabitation sociale.

3.DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L 'INTEGRITE PHYSIQUE.

3.3. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées sont restées, au cours du mois de juillet 2018 comme au cours des mois antérieurs, le lot quotidien des familles entières et cela, dans toutes les communes du pays. Le phénomène des cadavres que l'on retrouve dans des cours d'eau et dans des brousses s'est amplifié au cours du mois concerné par le présent rapport. Les cas de justice populaire n'ont cessé d'augmenter et comme mentionné ci-haut, certains administratifs à la base sont des catalyseurs de ce problème.

D'une manière générale, de nombreuses personnes continuent à être tuées dans l'anonymat total des auteurs. Ainsi, au cours de ce mois, au moins 34 personnes ont été tuées et 46 autres ont été blessées.

1. Dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 2018, vers 2 heures du matin, sur la colline Rukambura, commune Butaganzwa, province Kayanza, Côte BARUTWANAYO, membre du parti UPRONA aile de Charles NDITIJIE, a été tué dans sa maison par des gens qui n'ont pas été identifiés. Il exerçait le petit commerce sur cette colline et les raisons de ce meurtre n'ont pas été révélées.

2. Dans la matinée du 2 juillet 2018, un cadavre d'un enfant prénommé King, âgé de 4 ans, fils de Boniface BUZIYA, a été retrouvé dans un puits situé derrière la maison de son père, à la 7^{ème} avenue du quartier Gisyo, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, cet enfant avait été enlevé en date du 28 juin 2018, vers 15 heures. Les auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat sont restés inconnus.

3. En date du 2 juillet 2018, le nommé NZOKIRA, originaire de la colline Buga et Audace NYOBEBUBUSA, maçon, originaire de la commune Gitanga en province Rutana, ont succombé à leurs blessures après avoir été tabassés par 4 Imbonerakure, à savoir HAVYARIMANA alias Nkorabara, représentant des Imbonerakure en zone Gatabo; NYANDWI alias Warigara représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Gatabo; KORIMBA, représentant des Imbonerakure sur la colline Buga et Wakera. Selon des sources sur place, les victimes ont été torturées en date du 27 juin 2018, sur la colline Dunga, commune Kayogoro, province Makamba. Selon les mêmes sources, NZOKIRA a été admis au CDS Gatabo avant d'être transféré à l'hôpital de Kibuye en province Gitega où il a succombé à ses blessures. Audace NYOBEBUBUSA non plus n'a pas survécu à ses blessures.

4. En date du 3 juillet 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur l'avenue Mugina, zone Kinindo, commune Muha en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime a été tuée par balles. Les mêmes sources ont indiqué que des coups de feu ont été entendus dans cette localité vers 3 heures du matin du même jour.

5. En date du 4 juillet 2018 matin, un corps sans vie en décomposition d'un homme d'une quarantaine d'années dont l'identité n'a pas été connue, a été retrouvé à une vingtaine de mètres du Lac Rwegura sur la colline Sehe dans la zone Masango en commune Bukinanyana de la province Cibitoke. Selon des sources sur place, l'administration a donné l'ordre d'inhumer la dépouille mortelle avant que des enquêtes soient faites.

Le même jour, un autre corps sans vie d'un homme a été découvert par la population, sur la colline Muganza dans la même zone. La victime n'a pas été identifiée. Selon des sources sur place, le cadavre avait des traces de coups de couteaux au niveau de la poitrine et un poignard avait été laissé à côté du corps du défunt.

6. En date du 4 juillet 2018, sur la colline Kibogoye, commune Itaba, province Gitega, une vieille dame appelée Janvierie NZEYIMANA, âgée de 65 ans, a été retrouvée morte dans une brousse. Selon des sources sur place, la victime a été décapitée et était portée disparu depuis le 1^{er} juillet courant. Quatre personnes du voisinage ont été arrêtées et détenues au cachot de la police d'Itaba pour des raisons d'enquête.

7. En date du 5 juillet 2018, un prénommé Epimaque, motard, a été tué par balles sur la colline Muhagaze, zone Mbizi, commune Kibago, province Makamba, par des gens non identifiés armés de fusils. Selon des sources sur place, Epimaque transportait un échangeur de monnaie. Ce dernier a échappé de justesse.

8. En date du 6 juillet 2018 vers 20 heures, Jean Berchmans NZIRUBUSA, chef d'une station de lavage de café a été tué sur la colline Nyangwa, commune et province Kirundo, par des gens non identifiées en tenue militaire. Selon des sources sur place, J.B. NZIRUBUSA était dans le bar d'un du nommé KAYIZERE, situé sur la colline Mweya lorsque des hommes armés l'ont tué et ont blessé le propriétaire dudit bar avant de fuir à bord d'une moto. La police a appréhendé deux suspects et ceux-ci ont été conduits et incarcérés au cachot du parquet de la République à Kirundo.

9. En date du 7 juillet 2018, en zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, 2 corps sans vie dont celui du prénommé Nicodème, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, natif de la sous - colline Kumudozi-Rurambira, colline Nyarumanga, ont été retrouvés au cachot du poste de police de la commune Mukike. Selon des sources sur place, ces corps ont été amenés dans ce cachot dans la nuit du 6 juillet 2018, vers 2 heures. Le matin, la population a été informée et a crié pour que la lumière soit faite sur ces corps, ce qui a permis l'identification d'une des deux victimes. Ces cadavres ont été inhumés le 8 juillet 2018 sur l'ordre de l'administrateur de la commune Mukike, Rénovat NIMUBONA.

10. En date du 7 juillet 2018 vers 7 heures, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, un corps sans vie d'une personne non identifiée par les habitants de la localité a été retrouvé au bord de la route Muzye-Giharo. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes montrant que la victime a été tuée par balle. La police a directement démarré les enquêtes.

11. Le soir du 8 juillet 2018, sur la colline Nyagaseke de la commune Mabayi en province Cibitoke, Melchior YAMUREMYE (70 ans) a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il a été tué à coups de machette. L'administration et les forces d'ordre ont indiqué qu'il s'agit d'un lynchage d'une personne soupçonnée de pratiquer la sorcellerie.

12. En date du 9 juillet 2018, au centre de négoce de Rwisuri, zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo, Emmanuel RWASA et une autre personne non identifiée ont été tués par des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, les victimes étaient dans une boutique de Pierre NGARAMA. Selon les mêmes sources, deux autres personnes ont été blessées dans cet attentat. De plus, une somme d'environ 50 000 FBU et d'autres articles ont été volés dans cette boutique.

13. Dans la nuit du 9 juillet 2018, vers 20 heures 30 minutes, au chef-lieu de la commune Kayogoro, province Makamba, un sexagénaire du nom d'Emérique HAKIZIMANA, membre du parti CNDD-FDD a été tué par balle dans une attaque perpétrée à son domicile au moment où il prenait son bain. Selon des sources sur place, la victime est un rapatrié en provenance de la Tanzanie. Elle était revenue au Burundi depuis 2005. Elle avait un conflit foncier avec environ 10 ménages dont celui du Colonel Marius GAHOMERA alias Gakoryo. Elle avait perdu le procès au tribunal de grande instance de Makamba et elle a remporté le procès en 2014 dans un jugement rendu par la Commission Nationale des Terres et autres Biens. Selon les mêmes sources, un retraité de l'armée, un membre du parti Sahwanya FRODEBU, un membre de l'UPRONA pro Charles NDIJIJE et un chauffeur ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Kayogoro.

14. En date du 9 juillet 2018 vers 20 heures, sur la colline Nyamunazi, commune Kinyinya de la province Ruyigi, la famille de BIZIMANA Jean a été attaquée à la grenade. Son enfant est mort sur place et 9 autres personnes ont été blessées y compris BIZIMANA Jean et sa femme. Les auteurs ainsi que les mobiles de cette attaque n'ont pas été élucidés. Selon des sources sur place, Jean BIZIMANA est membre du parti au pouvoir, le CNDD-FDD sur cette colline.

15. Dans la matinée du 16 juillet 2018, sur l'avenue de l'imprimerie tout près de l'Université du Burundi, entre le campus Mutanga et l'ECOFO du Jardin Public de la zone Nyakabiga, le corps sans vie de Gélase NZEYIMANA, âgé de 31 ans, chauffeur, a été retrouvé par la population. Selon des sources sur place, Gélase NZEYIMANA était natif de la colline Gitanga, commune Gisagara, province Cankuzo



et résidait en zone Rohero, en commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières de la zone urbaine de Nyakabiga, il avait été étranglé et amené mort sur le lieu où l'on a retrouvé son cadavre. Les auteurs et les mobiles de cet assassinat sont restés inconnus.

L'image de la victime

16. En date du 18 juillet 2018, le dénommé RWASA de la composante sociale Twa a été tué fusillé par un policier sur la colline Burarana, zone Muzenga, commune et province Bururi lorsqu'il tentait de résister à son arrestation. Des sources administratives à Bururi ont indiqué que la victime venait de voler 50 kg de haricot dans un ménage de la colline Mudahandwa. Les sources sur place à Burarana ont ajouté que les autres Batwa de Mibira se sont vengés en blessant grièvement Mathias NDIKUMANA, âgé de 26 ans, membre du comité mixte de sécurité.

17. En date du 18 juillet 2018, le corps sans vie de Pierre KAZOBAVAKO, commerçant âgé de 43 ans, originaire de la commune Kayokwe, province Mwaro a été découvert à Cogo, en zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi. Les auteurs de même que le motif du crime n'ont pas été identifiés.

18. En date du 18 juillet 2018, un cadavre en décomposition d'un homme ligoté a été découvert, flottant sur les eaux du Lac-Tanganyika du petit port de Busambi, zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ce cadavre n'a pas été enterré. La population craignait qu'une épidémie ne puisse survenir suite à la décomposition de ce corps dans ces eaux qu'elle consomme.

19. En date du 20 juillet 2018, le cadavre de Charité BIKORIMANA, âgé de 5 ans, a été retrouvé dans une latrine au quartier Gihwanya, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, les circonstances de sa mort sont restées inconnues. Les mêmes sources ont indiqué que cet enfant avait été porté disparu 10 jours avant sa mort.

20. En date du 21 juillet 2018, dans la matinée, Vital MUHITIRA, âgé d'au moins 60 ans, a été retrouvé mort à son domicile sis sur la colline Muyombwe, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana. Selon des sources sur place, Vital MUHITIRA a été tué, dans la nuit, par des personnes armées qui ont fait irruption dans sa maison. Il a été tué à coups de poignards. L'administration locale a indiqué que des enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs ainsi que le mobile de ce crime.

21. En date du 21 juillet 2018, sur la colline Maramvya, zone Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, un corps sans vie d'un garçon du nom de NTIRAMPEBA, âgé de 7 ans a été retrouvé dans la vallée de Mugonera de la même zone. Selon des sources sur place, il a été égorgé et les auteurs n'ont pas été identifiés, même pas le mobile du crime. La police et l'administration ont indiqué que les enquêtes ont directement commencé.

22. En date du 22 juillet 2018 soir, sur la colline Kimanama, zone Mubuga, commune et province Gitega, Cassilde NTIRAMPEBA, vieille femme âgée de 80 ans, a été ligotée et brûlée vive par des gens non identifiés qui ont fait irruption dans sa maison. Selon des sources sur place, avant son assassinat, les gens de la localité l'accusaient de sorcellerie.

23. En date du 23 juillet 2018, vers 20 heures, une femme d'une cinquantaine d'années, prénommée Marie de la colline Munzenze, zone et commune Mishiha, province Cankuzo a été tuée égorgée par une personne qui n'a pas été identifiée. Le motif de cet assassinat est resté inconnu.

24. En date du 23 juillet 2018, sur la colline Juragati, zone Kayero, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, un corps sans vie d'un nommé NIYOKINDI a été retrouvé au bord d'une route. Selon des sources sur place, la victime était membre du parti CNDD-FDD et résidait sur la sous colline Kabingo, colline Juragati. Selon les mêmes sources, des égratignures d'ongles étaient visibles sur son cou. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

25. Dans la nuit du 23 juillet 2018, Jean de Dieu ITERITEKA, âgé de 8 ans, a été tué à coups de machette par des gens non identifiés sur la colline Nyamugari, zone Biyorwa, commune Butaganzwa, province Ruyigi. Selon des sources sur place, cet enfant a succombé à ses blessures après des coups de machette visant sa mère, Fabiola NIYONZIMA. Cette dernière a été grièvement blessée et conduite à l'hôpital Rema de la Maison Shalom pour des soins. Selon l'administrateur de Butaganzwa, un conflit foncier serait à l'origine du drame.

26. En date du 25 juillet 2018, sur la colline Rugoma, commune Bukirasazi, province Gitega, Dieudonné NIYONIZIGIYE, âgé de 26 ans, a été tué à coups de gourdins, par des gens non identifiés, à son domicile. Selon la police, il s'agit d'un conflit foncier. Les sources sur place ont indiqué que son père et sa mère ont été arrêtés et incarcérés par la police pour enquête, au cachot de la commune.

27. En date du 25 juillet 2018, vers 5 heures du matin, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Marcienne NIYOKINDI, âgée de plus de 60 ans a été retrouvée morte dans un caniveau. Selon des sources sur place, les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

28. En date du 26 juillet 2018, un corps sans vie de Jean Claude MUDENDE résidant de la colline Taba, zone Gatonde, a été retrouvé sur la colline Ngugo, dans un buisson près du marché de Nyabikere, commune Nyabikere, province Karuzi. Des sources sur place ont indiqué que Jean Claude MUDENDE a été tué par des personnes non identifiées qui lui ont, par la suite, arraché la langue.

29. En date du 26 juillet 2018, Urbain Elvis INTWARI, âgé de 24 ans, fils de Dismas et Zidona Caritas, étudiant en 1^{ère} année Statistique à l'Université du Lac-Tanganika, a été retrouvé mort au quartier Kigobe, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ce jeune homme partageait un verre de bière avec ses amis dans un cabaret du camp militaire de Kigobe appelé « DCA » situé tout près de l'Ecole Normale Supérieure (ENS). Les mêmes sources ont indiqué aussi qu'Urbain Elvis INTWARI est sorti du cabaret et après quelques heures, il a été retrouvé mort dans un jardin se trouvant à 10 mètres du cabaret. Les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées.

30. Dans la nuit du 27 juillet 2018, sur la colline Rutegama en commune et province Gitega, Philibert NAYISI a été tué par des inconnus. Selon des sources sur place, il a été tué à coups de gourdins. Selon les mêmes sources, des conflits fonciers seraient à l'origine de cet assassinat. Les mêmes sources ont indiqué que 2 personnes (le chef de cette colline et le frère de la victime) ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

3.4. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	3
Bujumbura Mairie	0	0	0	1	0	0	0	1	4	0	4	2
Bujumbura Rurale	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2	2
Bururi	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	2	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	2	0	0	2	0	3	2
Gitega	0	0	0	0	2	4	0	0	2	0	4	4
Karusi	0	0	0	1	0	2	0	0	1	0	1	3
Kayanza	0	0	0	0	0	9	0	0	1	0	1	9
Kirundo	0	0	0	0	0	0	2	2	1	0	3	2
Makamba	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2	2
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	1
Rutana	0	0	0	0	2	0	0	0	5	0	7	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	2	1	9	1	1	2	12
Total	0	1	3	2	5	26	5	15	21	2	34	46

4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Durant tout le mois de juillet 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont pas diminué comme au cours des mois précédents. Parmi les auteurs qui sont pointés du doigt par la population, les Imbonerakure viennent en premier lieu, suivis des agents du SNR. Ces auteurs agissent souvent en connivence avec les autorités administratives. Ainsi, bon nombre de personnes sont malmenées parce qu'elles sont membres des partis politiques d'opposition ou ont refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD, pour n'avoir pas donné des contributions forcées ou pour se donner l'occasion d'extorquer leurs biens dans le grand silence. Quant aux actes de torture, ils se commettent surtout dans des cachots clandestins et au SNR et cela, presque quotidiennement.

Au cours du mois de juillet 2018, au moins 39 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été recensés. En voici quelques exemples :

1. En date du 1^{er} juillet 2018, sur la colline Rubungu, commune Rango, province Kayanza, Richard AMWENUBUSA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par 3 Imbonerakure dont le prénom Symphorien et le surnommé Rupfu dirigés par le chef de zone Gikomero prénom Innocent. Ils l'ont tabassé avec des chaînes de vélo et ils lui ont cassé le bras. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasivya en commune Mutaho de la province de Gitega. Selon des sources sur place, ce chef de zone lui a interdit de se faire soigner dans sa commune Rango au cas contraire, il l'accuserait d'avoir insulté le chef de l'Etat. Selon les mêmes sources, il le reprochait d'avoir été mandataire de l'opposition lors des élections référendaires.

2. En date du 7 juillet 2018, sur la colline et commune Rango, province Kayanza, Charles NDENZAKO, membre du parti d'opposition MSD, a été tabassé par 2 Imbonerakure, Jean KARORERO et NAZARI alias Runahi, tous de la colline Rango. Charles a été blessé à la tête. Il a été accusé de collecter de l'argent pour des rebelles et de n'avoir pas acheté de la bière pour ces Imbonerakure alors qu'il venait de vendre sa vache.

3. En date du 9 juillet 2018, vers 11 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Marianne NIYONKURU et ses deux enfants, David BIGIRIMANA et Irène NDUWAYEZU ont été tabassés à leur domicile par 3 Imbonerakure. Selon des sources sur place, les victimes ont été maltraités sur l'ordre du chef de zone, Jeanne NIZIGIYIMANA qui leur reprochait d'avoir acheté une parcelle déjà vendue à une autre personne. Les victimes sont allées se faire soigner à l'hôpital de Musema. Leurs bourreaux ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Butaganzwa mais leur commanditaire n'a pas été inquiété.

4. En date du 9 juillet 2018, vers 1 heure du matin, des Imbonerakure du comité mixte de sécurité sur la colline Rukiga, zone Mugaruro, commune Gishubi, province Gitega, ont arrêté et infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants à un certain Emmanuel, habitant de cette colline. Selon des sources sur place, ces jeunes du parti au pouvoir sont allés le prendre chez lui et l'ont accusé d'avoir volé du haricot dans un champ de la localité. Ils l'ont ligoté à côté de leur barrière avant de la fouetter toute la matinée. Ils l'ont relâché vers 14 heures grâce à l'intervention du chef de zone Mugaruro. Ces jeunes du parti au pouvoir n'ont pas été inquiétés.

5.En date du 14 juillet 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, le prénommé Nathanaël, membre du parti FNL, aile d' Agathon RWASA, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. En le tabassant, ces Imbonerakure l' accusaient d' avoir lancé une pierre à Jean Bosco NIYONZIMA alias Nyangoma, DCE en commune Gahombo ; chose qu' il n' a cessé de nier. Il a été incarcéré au cachot de la commune avant d' être libéré moyennant paiement d' une amende.

6.En date du 19 juillet 2018, sur la colline Kivoga, commune Kiremba, province Ngozi, Japhet RIYAZIMANA, membre du parti FNL, aile d' Agathon RWASA, a été tabassé par le nommé MVUKIYE et le prénommé Schadrack, tous des Imbonerakure du parti CNDD-FDD dirigés par Viateur RIVUZIMANA, représentant-adjoint de ce parti au niveau de cette colline. Selon des sources sur place, Japhet RIYAZIMANA rentrait chez lui et a été accusée d' avoir voté contre le changement de la constitution, au cours des élections référendaires du 17 mai 2018. Dans un état très critique, il a été remis sur sa trajectoire.

7.En date du 20 juillet 2018, sur la colline Kivoga, commune Kiremba, province Ngozi, 2 personnes à savoir Déo NSENGIMANA et Josias BARARUNYERETSE, toutes membres du parti FNL, aile d' Agathon RWASA, ont été tabassés par les Imbonerakure MVUKIYE, Schadrack et Viateur RIVUZIMANA. Selon des sources sur place, ils allaient rendre visite à leur ami Japhet RIYAZIMANA, tabassé, la veille, pour le motif décrit dans l' alinéa précédent. Selon les mêmes sources, Déo NSENGIMANA et Josias BARARUNYERETSE ont été ligotés et tabassés par ces Imbonerakure avant d' être conduits au cachot de la police à Kiremba.

8.En date du 21 juillet 2018, en zone et commune Buhiga, province Karuzi, Chadrack NIYONKURU (25 ans), a été torturé au cachot par l' OPJ de la commune Buhiga. Selon des sources sur place, il venait d' être arrêté après avoir failli tuer son père qui lui demandait pourquoi il avait démoli un kiosque familial et pris tout l' argent, sur la colline Ruyaga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga.

9.Dans la soirée du 21 juillet 2018, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Renatus NDAYISABA, membre du parti FNL aile d' Agathon RWASA a été tabassé par deux Imbonerakure, Saïdi alias Niga et Mutoni. Ils l' accusaient de ne pas vouloir cotiser pour les élections de 2020. Ils l' ont frappé à la tête avec un bâton et son oreille a été déchirée. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasenyi de cette même commune.

10.En date du 22 juillet 2018, vers 22 heures, sur la colline Rugoma, zone Ninga, commune Butaganzwa, province Kayanza, Paul NZOYISABA a été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il était accusé de n' avoir pas donné une contribution au parti au pouvoir pour les élections 2020.

11.En date du 22 juillet 2018, vers 21 heures, sur la colline Rutegama, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, Stanislas GAHUNGU, membre du parti CNDD-FDD a été tabassé par un groupe d' Imbonerakure en patrouille, commandés par le dénommé NDAYIKENGURUKIYE. Selon des sources sur place, ils l' accusaient de se promener la nuit alors que ce jour, il n' avait pas participé aux activités des Imbonerakure.

12.En date du 23 juillet 2018, en zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, Noé NDAYISABA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Il a été tabassé et blessé à coups de poignard par le prénommé Jean Marie qui fait partie des Imbonerakure du parti CNDD-FDD de cette zone. Selon des sources sur place, Noé NDAYISABA a croisé ces Imbonerakure en patrouille vers 21 heures alors qu'il rentrait à son domicile.

13.En date du 23 juillet 2018, vers 21 heures, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, Callixte NDUWIMANA a été tabassé par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont attaqué alors qu'il rentrait chez lui. Ils l'ont accusait de refuser d'adhérer au parti CNDD-FDD. Suite aux blessures, Callixte NDUWIMANA a été conduit dans un centre de santé pour des soins.

14.En date du 24 juillet 2018, Gélase KIBANGARA de la colline Gatwaro, zone Kirambi, commune Bweru, province Ruyigi a été tabassé et blessé par des Imbonerakure de la colline Kirambi. Selon des sources sur place, Gélase KIBANGARA a été accusé d'avoir volé un téléphone. La victime a été conduite au CDS de la localité avant d'être transférée à l'hôpital de Ruyigi.

15.En date du 25 juillet 2018, un prénommé Roger de la colline Gitongo, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega a été ligoté et battu par des Imbonerakure et leur responsable-adjoint au niveau communal. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont reproché d'avoir battu sa femme qui avait donné une somme de 2.000 FBU comme contribution pour les élections de 2020. La victime a été blessée à la tête.

16.En date du 27 juillet 2018, vers 15 heures, sur la colline et zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Prosper RWANTEYIRUNGU, responsable communal des jeunes du parti FNL, aile d'Agathon RWASA a été attaqué par des Imbonerakure Jean Claude HANKANIMANA, Tharcisse KABABI, Dieudonné NKUNZIMANA, Sylvestre NTACONIRUKIRA, Oscar NIBIGIRA, Emery NTIBARARIRA et NDEREYIMANA commandés par Pierre-Claver NIYONKURU, chef des Imbonerakure au niveau communal. Selon des sources sur place, ils lui ont imposé des traitements inhumains, cruels et dégradants alors qu'il partageait de la bière avec ses amis au cabaret de cette colline. Ils l'accusaient de perturber la sécurité publique. La victime a été conduite au CDS Rabiwo de la même commune pour des soins intensifs. Les mêmes auteurs ont indiqué que les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

5. DES CAS DE VIOL.

La loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre est tout à fait claire en matière de répression des violences basées sur le genre en particulier le viol. Mais, cela n'empêche pas que les cas de viol continuent d'être enregistrés ici et là dans le pays. Cela est dû en partie à la non application stricte de la loi et à la corruption qui gangrène notre pays et qui engendre des cas de règlement à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base.

Voici quelques cas :

1.Dans la nuit du 12 juillet 2018, I. C. (16 ans) de la colline Mwanze, zone Muramba en commune et province Bubanza, a été violée par un homme qui n' a pas été identifié sur la colline de Kivyiru de la même commune. Selon les parents de la victime, leur fille avait accompagné son amie pour rendre visite à sa famille mais par après, elle s' est retrouvée devant une situation de vagabondage sexuel. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été traumatisée et ne veut plus rentrer chez elle.

2.En date du 15 juillet 2018, sur la colline Bubogora, zone et commune Murwi, province Cibitoke, une femme du nom de N., âgée de 28 ans a été attaquée et violée à son domicile par un nommé Miburo, âgé de 40 ans. Ce dernier a été arrêté et la victime a été soignée.

3.En date du 21 juillet 2018, P.N., une élève du Lycée communal de Gisuru en province Ruyigi, habitant le quartier de Sanzu, au chef-lieu de la commune et province Ruyigi, enceinte d'environ 5 moins a failli être tuée par deux hommes. Selon des sources sur place, un infirmier et Mohamed NKURUNZIZA alias Mutama, chauffeur de camion benne qui est auteur de la grossesse ont tenté de la faire avorter de force. Les deux agresseurs l'ont déshabillée de force et ont, par la suite, introduit des comprimés à travers ses organes génitaux et par voie orale avant de l'enfermer dans sa chambre pendant 24 heures pour qu'elle avorte. Sur ordre du Procureur de la République à Ruyigi, des Imbonerakure ont défoncé la porte de la maison et ont transporté la victime à l'hôpital de Ruyigi où P.N. a passé 36 heures dans le coma. La tête de l'embryon a été touchée d'après l'échographie. Les présumés auteurs sont en cavale.

4.En date du 23 juillet 2018, M.R.I., fillette âgée de 6 ans, de la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, a été violée par un travailleur domestique du nom de Pacifique CONGERA. La victime a été conduite aux services de soins de santé tandis que CONGERA a été appréhendé et placé en garde à vue au cachot de police à Makamba pour des enquêtes.

5.En date du 24 juillet 2018, sur la colline Rwingiri, commune Bugendana, province Gitega, Jean Claude BACINONI, directeur de l'ECOFO Rwingiri, a violé Y., une élève de son établissement. Il a été arrêté et conduit à la police.

6.En date du 29 juillet 2018 aux environs de 12h30, une fille de 10 ans appelée I.C. de la colline Bugume en commune Rugazi, province Bubanza a été violée par IRAKOZE Nestor. Selon des sources sur place, le présumé violeur aurait pris la fillette par force quand elle se rendait aux champs pour

chercher les feuilles de manioc pour le repas. L'auteur a été pris en flagrant délit par la population sur place. La victime a été vite acheminée au Centre de Santé de Muzinda tandis que le présumé auteur a, quant à lui, été conduit au cachot de la police.

6. DE LA SITUATION CARCERALE.

Au point de vue carcéral, un fait qui a marqué le mois de juillet 2018, est la décision du 1^{er} Vice – Président de la République du Burundi, Gaston SINDIMWO de libérer plus de 50 détenus, lors de la journée internationale Nelson Mandela correspondant aux 100 ans de la naissance du héros sud-africain, qui a été célébrée le 18 juillet 2018.

Cette journée célébrée pour la 1^{ère} fois au Burundi par le ministère de la justice, de la protection civile et garde des sceaux en collaboration avec le Comité International de la Croix Rouge avait comme thème : « *Tous solidaires avec nos concitoyens détenus* ». Les cérémonies de cette fête ont lieu à la prison centrale de Mpimba en Mairie de Bujumbura. A cette occasion, plus de 50 détenus « en ordre avec la loi » ont été libérés et une aide de 2 tonnes de riz a été remise par SINDIMWO. Cette libération avait comme but « de désengorger l'établissement ». Il a aussi demandé aux responsables pénitentiaires d'examiner le cas d'autres prisonniers.

Pour lui, la journée a été un cadre idéal de dialogue et d'échange entre différents intervenants et partenaires du ministère de la justice sur la problématique du respect de la dignité de la personne détenue, un domaine délicat qui fait face à des difficultés multiformes. Il a appelé tout un chacun à y contribuer de manière active.

Situation carcérale au 30 juillet 2018 :

Prison	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	461	150	9	381	21							4	3	461.00
Bururi	250	208	119	3	75	6							7	1	83.20
Gitega	400	1187	637	68	391	20							11	10	296.75
Mpimba	800	3490	1652	12	1558	122							4	10	436.25
Muramvya	100	722	372	10	317	27							1	4	722.00
Muyinga	300	378	130	9	314	21							1		126.00
Ngozi (F)	250	156		51		56		7		3			14	9	62.40
Ngozi (H)	400	1472	915		587										368.00
Rumonge	800	1074	292	34	369	10							8		134.25
Rutana	350	306	87	8	395	16									87.43
Ruyigi	300	397	198	20	369	10						1	5	3	132.33
Centre Ruyigi	72	58					9		49						50.56
Centre Rumonge	72	58					15		43						80.56
Total	4194	9967	4552	224	4756	309	24	7	92	3		1	55	40	237.65
			4552+224= 4776		4756+309= 5065		24+7= 31		92+3= 95				55+40= 95		

La population pénitentiaire est de 9.967 détenus + 95 nourrissons = **10.062**

Le nombre de prévenus est de 4.776 adultes + 31 mineurs = **4.807**

Le nombre de condamnés est de 5.065 adultes + 95 mineurs = **5.160**

Bien que les conditions de vie des détenues désastreuses eu égard à la taille de la population pénitentiaire par rapport à la capacité d'accueil de nos maisons carcérales (10.062 contre 4194 donc bientôt le triple si rien ne change), nous constatons qu'il y a une légère amélioration en ce qui concerne le traitement des dossiers judiciaires. En effet, au cours des mois passés, le nombre de prévenus étaient de loin supérieur au nombre de condamnés. Nous pensons que si la tendance continue de la sorte, il y aurait beaucoup de dossiers jugés et, en même temps, beaucoup de détenus connaîtraient leurs sorts : soit une condamnation, soit un élargissement. Ainsi, la surpopulation carcérale diminuerait suite à ces élargissements.

7. CONCLUSION

Le présent rapport vient de dresser le panorama de la situation des droits humains durant tout le mois de juillet 2018. Il a été démontré que des violations des droits de l'homme sont des actes quotidiens dans les différentes localités du pays.

Des cas d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, des personnes enlevées puis portées disparues, des cas d'assassinats et de tortures sont monnaie courante dans notre pays et cela se fait sous le silence complice des autorités administratives de ce pays. Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays et les malfaiteurs ne cessent de raffiner leurs stratégies dans le but de brouiller les enquêtes.

Les principaux présumés auteurs pointés du doigt par la population sont surtout les agents du SNR et les Imbonerakure qui agissent souvent de concert avec certains administratifs à la base. Des actes d'intimidation et des bavures de toutes natures sont commis par les Imbonerakure qui se sont substitués aux forces de sécurité dans plusieurs localités du pays, sans qu'aucun reproche ne leur soit adressé. Le règlement de compte et la justice populaire sont une conséquence de l'impunité encouragée et orchestrée par l'administration à la base.

Eu égard à toutes ces violations des droits humains qui se commettent au grand jour, l'APRODH lance un cri d'alarme à tous les décideurs dans ce pays afin qu'ils encadrent et de répriment conformément à la loi tout Imbonerakure qui se rendrait coupable de telle ou telle autre bavure.

Nous recommandons également d'arrêter les contributions forcées collectées indument par des Imbonerakure ou les administratifs car elles ne sont pas de nature à servir les intérêts de la population en proie à une pauvreté sans nom dans notre pays.

Fin***** fin***** Fin